

**Mercredi 18 septembre 2019
Conférence de presse de rentrée**

Alain Anziani, Maire de Mérignac, a tenu ce matin sa conférence de presse de rentrée. Au sommaire : les effets positifs du PLU 3.1 et de la Charte de l'urbanisme sur le développement de la ville, les projets en matière de végétalisation et de déplacements, le renforcement des effectifs de la police municipale et de ses missions de proximité, le point sur les grands équipements (stade nautique et Pin Galant), et le lancement d'une réflexion autour d'une charte anti-pesticides.

Selon le baromètre municipal réalisé avant l'été pour mesurer la satisfaction des Mérignacais sur leur ville et les services qui leur sont proposés indique que 94% des habitants aiment vivre à Mérignac. Une satisfaction globale qui a grimpé de 3 points entre 2015 et 2019. Des sujets comme l'emploi et le développement économique, l'action vers les familles, la culture, le sport et la vie associative obtiennent d'excellentes appréciations. Les espaces verts et l'environnement ainsi que les transports en commun sont stables.

Ce baromètre fait aussi ressortir certains enjeux sur lesquels Alain Anziani a souhaité s'attarder lors de sa conférence de presse de rentrée.

- L'urbanisme, qui sans surprise est un élément clivant (48% des personnes interrogées voient une amélioration depuis 10 ans contre 37% qui perçoivent une dégradation).
- La circulation constitue le point le plus problématique pour les Mérignacais : 67% des personnes interrogées estiment que la circulation s'est dégradée depuis 10 ans.
- La tranquillité publique demeure une préoccupation stable, 50% des personnes interrogées estiment que la situation n'a pas changé depuis 10 ans ; 26% estiment que la situation s'est dégradée et 23% qu'elle s'est améliorée.

Urbanisme, logement, où en est-on ?

Mérignac a lancé la Charte de l'urbanisme au printemps 2018 avec entre autres pour objectif de préserver l'identité des quartiers de la ville. Les premiers effets combinés du PLU 3.1, plus restrictif, et de la charte de l'urbanisme se font sentir.

En 2018, 142 logements individuels (10.2%) et 1250 logements collectifs (89.8%) ont été accordés et 1839 logements collectifs ont été refusés. 91% des logements collectifs acceptés se situaient en zone de projet, c'est-à-dire dans les secteurs de Marne – Soleil, la Glacière, Pichey ou encore le centre-ville. En 2019, ce sont 100% des PC collectifs qui se situent en zone de projet. Le tissu pavillonnaire est préservé.

La charte a donc bien un effet dissuasif : pour mémoire en 2017, deux fois plus de logements ont été refusés (793 logements acceptés contre 1594 refusés en phase avant-projet ou PC).

La nature en ville, facteur essentiel du bien-être urbain

Un développement urbain équilibré passe également par une végétalisation de la ville. Alain Anziani a rappelé que les périodes de canicule ont une fois encore démontré qu'il faut adapter la conception de l'espace public. Mérignac bénéficie de huit parcs éco-certifiés, un 9^{ème} parc, le parc du Renard, ouvrira ses portes à l'automne (1^{ère} tranche). Une Décision d'Utilité publique (DUP) sera prochainement lancée pour étendre les acquisitions foncières liées au 9^{ème} parc.

En moyenne, 500 arbres sont plantés chaque année dans la ville. Plus de 2300 arbres ont été plantés depuis le début du mandat. Le 43^{ème} jardin partagé et pédagogique de la ville a été inauguré cet été. Douze nouveaux parcs de proximité et squares ont été créés depuis le début du mandat.

La Ville s'est également inscrite dans des démarches innovantes :

- « Le jardin des essais », un test en grandeur nature des futures essences qui seront plantées dans le secteur Marne Soleil,
- Un projet de sciences participatives avec la diffusion de nichoirs à chauve-souris,
- La grainothèque, service d'échanges de graines à la Médiathèque,
- Le lancement d'un budget participatif dont 8 projets sur les 11 retenus s'inscrivent dans des préoccupations liées au développement durable.

Déplacements : passer du rouge au vert

La Maison du vélo et du projet Marne Soleil ouvrira ses portes le 28 septembre. Les usages changent. Alain Anziani a souligné que le vélo n'est plus un mode de déplacement exceptionnel, il a trouvé sa place dans nos rues. Pour preuve, 500 cyclistes passent en moyenne chaque jour à Peychotte sur l'avenue François Mitterrand à Mérignac, soit + 24 % par rapport à 2017.

Mérignac dispose de 110 km d'itinéraires cyclables. Ce réseau s'étend d'environ 6km par an. Les services municipaux conjointement avec ceux de la Métropole travaillent à rendre la ville « cyclable » notamment avec des aménagements sécurisés, car on le sait, la sécurité est un facteur déterminant dans la pratique du vélo. Une enquête a par exemple montré que 62% des cyclistes interrogés sur l'avenue de Beaudésert sont passés de la voiture au vélo suite à l'aménagement réalisé. Entre 2014 et 2020, les itinéraires sécurisés seront multipliés par deux et passeront de 27 km à 52 km.

Dans les projets à venir : une piste cyclable reliant Chemin Long à Beutre (2020 – 1,9 millions d'€). D'ici la fin de l'année, Alain Anziani souhaite que soit mise en service une continuité cyclable entre Bordeaux et Mérignac (depuis la place Mondésir).

Mérignac consulte les cyclistes, réalise les aménagements nécessaires et aide aussi à l'acquisition d'un vélo à hauteur de 100 euros. Depuis son lancement en avril 2017, la Ville a aidé à l'acquisition de près de 80 vélos toutes sortes confondues (VAE, vélo pliant, vélo cargo/triporteur), soit environ 8 000 euros.

Alain Anziani a abordé la question de la circulation, cruciale à Mérignac et dans toute la métropole. Juste avant l'été, en juin, le baromètre TomTom a classé Bordeaux à la troisième place des villes les plus embouteillées de France (derrière Paris et Marseille), toujours selon cette étude les habitants passeraient en moyenne 40 minutes dans les embouteillages. Les modes de déplacements doux ou alternatifs ne peuvent pas tout résoudre. Certains aménagements sont en cours. La voie nouvelle Marie Curie, entre Vert Castel et l'avenue Marcel Dassault va ouvrir dans quelques jours. Elle permettra de délester la circulation autour de la zone d'activité de Vert Castel. Une étude est également en cours pour faire sauter le bouchon sur l'avenue de l'Yser, en centre-ville. Deux barreaux routiers verront le

jour pour améliorer la circulation en intra et extra rocade : un juste après le carrefour de l'alouette, l'autre juste avant le double giratoire de l'aéroport.

Pour rappel, 220 millions d'euros ont été fléchés sur l'Aéroparc pour résoudre une partie des problèmes de congestion sur cette zone (extension du tram A, BHNS, voirie, etc.).

Tranquillité publique : renforcer le rôle de la police municipale

L'effectif actuel de la police municipale est de 20, l'objectif est de passer à 33 agents fin 2020.

En renforçant ses effectifs, la police municipale pourra accroître ses missions de proximité auprès des habitants notamment en privilégiant une présence à pied ou en vélo dans les quartiers ou aux alentours des écoles. L'objectif est d'élargir les amplitudes horaires quotidiennes et ainsi proposer une brigade de soirée. Une présence sur la semaine complète, y compris le dimanche, est également à l'étude. En parallèle une étude sur le déploiement de la vidéo-protection est en cours afin d'affiner les besoins de la ville sur la nature des équipements, leurs emplacements, leurs nombres et leur usage.

Alain Anziani s'est engagé de longue date à préserver et moderniser le commissariat du centre-ville. Le projet a pu aboutir grâce à l'achat par la ville de deux parcelles auprès de Bordeaux Métropole. Grâce à cette collaboration, le nouveau commissariat restera sur la place Charles-de-Gaulle. D'une surface totale de 3500 mètres carrés, ce nouveau bâtiment accueillera également un centre de formation de la police nationale et des locaux mis à disposition de la police municipale. Ce type de mutualisation des locaux est tout à fait innovante, cette cohabitation sera une première en Gironde. Cinq candidats ont été retenus pour la construction du nouveau commissariat. Ils remettront leur proposition le 30 septembre et seront auditionnés le 24 octobre. Le projet final sera choisi en janvier. Début des travaux : 1^{er} trimestre 2021.

Le Maire de Mérignac est également revenu sur Participation citoyenne dont le protocole de lancement entre la Ville de Mérignac, l'État et la Direction Départementale de la Sécurité Publique a été signé en avril 2018. 16 personnes ont été retenues pour faire partie de ce dispositif. La réunion de lancement aura lieu le 25 septembre. S'ils observent un fait ou un comportement anormal, les citoyens désignés par le Maire dans chacun des dix quartiers de Mérignac auront la possibilité d'informer directement un référent de la Police Nationale. L'objectif est de renforcer les actions de prévention et les liens entre les citoyens et la police. Les citoyens impliqués dans ce dispositif signent au préalable une charte de déontologie.

Vers un aéroport écoresponsable

Alain Anziani a constaté auprès des habitants la nuisance sonore induite par les avions dans certains quartiers de Mérignac. Si la vitalité économique de l'aéroport est positive, une réflexion sur un aéroport écoresponsable doit être engagée notamment en s'interrogeant sur la multiplication des lignes ainsi que sur les aménagements futurs. Les parkings horizontaux par exemple ne sont plus admissibles, des parkings en silos doivent désormais être la norme.

Un état des lieux sur l'impact des pesticides

Le Maire de Mérignac a annoncé qu'un état des lieux sur l'impact des pesticides à l'échelle de la ville va prochainement être mis en oeuvre. On comptabilise trois exploitations viticoles sur la commune : Picque-Caillou et Luchey-Halde sont certifiés HVE (Haute qualité environnementale) et ISO140001, les Carmes de Haut-Brion sont certifiés Déméter (biodynamie). Ces exploitations sont engagées dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires chimiques et une stratégie de traitement

raisonné. Alain Anziani a précisé qu'il ne souhaite pas prendre d'arrêté municipal anti-pesticides, démarche qu'il juge peu efficace : ce type d'acte est illégal et sera rejeté par le tribunal administratif. L'objectif est de s'engager dans une démarche constructive avec les différentes parties prenantes et de nommer un expert qui assurera un travail d'information et de médiation entre les professionnels et les riverains. Cet état des lieux pourrait aboutir sur une charte entre la Ville de Mérignac et les viticulteurs, notamment sur le sujet de l'évolution de leurs pratiques.

Le point sur les grands équipements

Stade nautique

La commission de concession s'est réunie le 12 février 2019 et a sélectionné 3 candidats admis à remettre une offre. Depuis juillet les négociations sont en cours avec les 3 candidats, et ce jusqu'à la fin d'année 2019. Le choix du concessionnaire se fera début 2020 avec la mise au point du contrat et délibération de Bordeaux Métropole.

Pin Galant

Créé en 1989, le Pin Galant est devenu une salle de spectacles dont le rayonnement dépasse l'agglomération. Il est géré par la Société d'Economie Mixte, Mérignac Gestion Equipement (MGE) dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) dont le dernier renouvellement a eu lieu en 2012 et arrive à échéance le 30 juin 2020.

La fréquentation du Pin Galant s'élève en moyenne à près de 100 000 spectateurs pour 86 spectacles par an et 100 représentations. L'activité congrès quant à elle comptabilise environ 127 jours de mobilisation sur une année.

La Ville est actionnaire à 76% de la société d'économie mixte et verse une subvention annuelle d'environ 2,1 millions d'euros. Le budget global de la structure est compris entre 5,6 et 6,1 millions d'euros. La situation financière du Pin Galant est satisfaisante et n'a pas fait l'objet ni de hausse de son subventionnement ni de recapitalisation ces dernières années.

Le conseil municipal a reconduit le principe de délégation de service public pour la gestion du Pin Galant. La consultation a été lancée en juin 2019 et les offres des candidats devront être déposées pour le 27 septembre. L'objectif est de renouveler le contrat au 30 juin 2020 pour une durée de cinq ans.

Contact presse :

Virginie Bougant

Chargée de communication et des relations presse

05 56 55 66 18 - 06 27 52 48 69 - v.bougant@merignac.com